

Association Villages et Bocage Dompierre sur Yon

Création le 22 novembre 2013



L'objet de l'association :

L'association a pour but de protéger et promouvoir les espaces naturels, le patrimoine bâti, les sites et les paysages du secteur des Landes de la Laiterie, de la commune de DOMPIERRE SUR YON et des communes avoisinantes .

cf détail au verso

Pourquoi adhérer ?

- Soutenir le but de l'association
- Recenser et recevoir des informations sur l'actualité de Villages et Bocage <http://villagesetbocage.wifeo.com/contact.php>
- Proposer des projets en lien avec l'objet de l'association

Comment adhérer ? :

- Cotisation de base de 2€
- En précisant votre adresse mail, à défaut l'adresse postale

Nous contacter

- une adresse mail pour l'association : villagesetbocage@hotmail.fr

date d'adhésion : .../.../.....

Bulletin d'adhésion à l'association Villages & Bocage : date d'adhésion : .../.../.....

M/Mme : adresse mail* :

Adresse : CP : Commune :

Tel : Cotisation : 2 € Don :€

Retour chez le président, vice président ou trésorier (cf verso)

** la communication se fera essentiellement par mail ou sur le site - Paiement à l'adhésion*

Extrait des Statuts de l'Association « Villages et Bocage »

Art 1 – Formation : il est formé entre les adhérents aux présents statuts une association régie par la loi du 1^{er} juillet 1901 et le décret du 16 août 1901, ayant pour titre : « **Villages et Bocage** »

Art. 2 – But :

L'association a pour but de protéger et promouvoir les espaces naturels, le patrimoine bâti, les sites et les paysages du secteur des landes de la Laiterie, de la commune de DOMPIERRE SUR YON et des communes avoisinantes ;

de la manière suivante :

1. Défendre le cadre de vie du secteur, contre toutes les atteintes qui pourraient être portées à l'environnement, aux hommes, à la faune et à la flore et notamment chaque fois qu'elles seront susceptibles de toucher aux caractères naturels des espaces et des paysages, aux équilibres biologiques et, d'une façon générale, à la santé et à la sécurité des hommes, des animaux et des choses ; L'association se réfère notamment à cet égard à la Convention Européenne des Paysages.
 - a. Défendre l'identité culturelle des paysages et du patrimoine, leur équilibre, leur salubrité ainsi que leurs intérêts économiques, historiques et sociaux.
 - b. Prémunir contre la dégradation des ressources naturelles, favoriser le développement de projets utiles à la vie de l'homme et respectueux des sites naturels qu'ils soient ou non répertoriés.
 - c. Favoriser le dialogue et les échanges d'informations sur les nuisances environnementales, leurs conséquences sur l'écosystème, la santé des hommes et des animaux ; sensibiliser l'opinion publique à ces problèmes.
2. Proposer toute mesure destinée à améliorer la revalorisation de l'espace en respectant les critères précédents.
3. Lutter, y compris par toute action en justice,
 - a. contre les projets d'installations industrielles dédaigneuses des intérêts de la nature, des gens, du patrimoine paysager et bâti;
 - b. contre les nuisances de ces installations et obtenir réparations amiables et/ou judiciaires des préjudices subis de leurs faits ;
 - c. pour obtenir par tous moyens légaux l'arrêt de leur exploitation ou encore leur démantèlement ;
 - d. S'opposer à toute forme de développement de projets en opposition avec une insertion naturelle et humaine dans l'environnement.
4. Et d'une façon générale, entreprendre toute démarche et action pour concourir au but ci-dessus.

Art. 3 – Siège social :

le siège social de l'association est fixé à :

Mairie de Dompierre sur Yon 20 rue du Vieux Bourg, 85170 Dompierre sur Yon.

Contact :

Président : M. Michaël Brossard, La Boisière - Dompierre/Yon

Vice-président : M. Michel Sez nec, La Laiterie- Dompierre/Yon

Trésorier : M. Fabrice Château, La Blaire - La Ferrière

Secrétaire : Mme. Oriane Vrignaud, La Boisière- Dompierre/Yon

une adresse mail pour l'association : villagesetbocage@hotmail.fr Site Internet : <http://villagesetbocage.wifeo.com>